



**CONSEIL COMMUNAL  
CORBEYRIER**

## **Séance ordinaire du 08 décembre 2022**

A 20h15

A la Salle communale de Corbeyrier

### **Procès-verbal N°7**

*// Approuvé en séance du 23 mars 2023 //*

Présidence : Jean-Paul Henry

Secrétariat : Isabelle Bournoud

#### **Ordre du Jour**

1. Appel
2. Assermentation de M. Thierry Richard
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 06 octobre 2022
5. Communications du bureau
6. Préavis municipal 22-06 | Relatif au budget 2023
7. Préavis municipal 22-07 | Relatif à une demande de crédit de CHF 33'500. -- pour intégrer les relevés de la lisière forestière dans le plan d'affectation communal (PACom)
8. Communications de la Municipalité
9. Divers et propositions individuelles

Convoqué par courrier en séance ordinaire, le Conseil communal se réunit ce jeudi 08 décembre 2022 à la salle communale de Corbeyrier. Le Président Monsieur Jean-Paul Henry ouvre la séance à 20h15 en saluant les conseillers et les membres de la Municipalité ainsi que Mme Marie-Claire Melet Boursière.

## 1. Appel

L'appel nominatif fait constater la présence de 26 conseillers.

Excusés : Vincent Hentsch ; Norbert Charpié ; François Métraux et Philippe Nicolier

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

## 2. Assermentation de M. Thierry Richard

**M. Jean-Paul Henry Président** demande à M. Thierry Richard de se lever.

M. Jean-Paul Henry Président lit le serment et M. Thierry Richard le promet.

## 3. Adoption de l'ordre du jour

**M. Jean-Paul Henry Président** en donne lecture.

**Vote** **L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans abstention.**

## 4. Adoption du procès-verbal de la séance du 06 octobre 2022

La lecture n'est pas demandée.

**Vote** **Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, sans abstention.**

## 5. Communications du Bureau

**M. Jean-Paul Henry Président** informe que M. Charles-Henri Clerc viendra faire une présentation sur le fonctionnement des comptes d'une commune lors de la prochaine séance du Conseil.

Il présentera :

- La péréquation financière
- Le plafond d'endettement
- La marge d'autofinancement
- Une comparaison avec une autre commune du district ou une commune à taille équivalente.

La séance du Conseil du 23 mars sera avancée à 19h45 pour cette présentation.

Si des points particuliers de la comptabilité communale intéressent le Conseil, merci d'en informer le président au préalable.

La visite annuelle de la Préfète a eu lieu le 18 novembre. Elle est venue à Corbeyrier et a constaté la bonne tenue des registres du Conseil et son bon fonctionnement. M. Jean-Paul Henry remercie Isabelle Bournoud Secrétaire pour le travail accompli.

Il n'y a pas eu de votation le 27 novembre 2022 et il n'y a pas d'objet fédéral pour le 12 mars 2023.

**M. Vincent Hentsch** reprend la fonction de délégué de la Step AERA afin de remplacer M. Jean-Louis Bugnion. Nous avons reçu sa confirmation par écrit. Il était le seul candidat.

**M. Steve Dind**, délégué pour la protection civile, nous fait un compte-rendu de l'année écoulée. Les séances sont très courtes car il n'y a pas beaucoup de choses à traiter. Un règlement a été créé (en annexe). Un nouveau commandant sera recruté suite au départ de l'ancien commandant. Il y a une nouvelle secrétaire pour la PCI.

**Mme Isabelle Bournoud Secrétaire** a donné sa démission en qualité de secrétaire. Le poste est à repourvoir. Mme Isabelle Bournoud s'engage à faire la transition en douceur. M. Jean-Paul Henry demande aux conseillers intéressés (ou si quelqu'un pense à une autre personne), de prendre contact avec lui.

## 6. Préavis municipal 22-06 | Relatif au budget 2023

### Rapport de la commission de gestion et finances

Lecture par Mme Michèle Métraux rapporteuse.

Le rapport se trouve en annexe.

### Discussion

**M. Alexandre Melet** demande quelle augmentation des taxes d'égouts devrait être faite pour couvrir le déficit prévu.

**Mme Marie-Claire Melet** répond qu'une augmentation ne peut pas être faite au-dessus du plafond et qu'actuellement ce plafond est atteint. Le règlement doit être refait avec une nouvelle calculation des chiffres de l'AERA. De plus, dès que la STEP d'Yvorne ne sera plus active cela diminuera les frais. Cette situation est momentanée. Ce compte ne peut pas être en déficit, la compensation est prise dans la réserve. Il est interdit de prendre la différence sur les impôts.

**M. Christian Roubaty Municipal** explique que les deux prochaines années seront critiques et compliquées car il y a encore la STEP d'Yvorne qui traite les eaux usées et les travaux pour la STEP régionale qui commencent. Il y a un emprunt de 15 millions qui sera fait cette année pour la STEP régionale.

La première étude qui a été faite par le bureau d'ingénieur pour la STEP régionale montre que la commune de Corbeyrier devra légèrement adapter son taux de taxe actuel.

Pour le nouveau règlement, il y aura peu de changement.

### Décision

Vu le préavis municipal 22-06, où le rapport de la commission de gestion et finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, **le Conseil communal vote (à main levée) et décide, à l'unanimité, sans abstention :**

- D'adopter le budget de fonctionnement pour l'année 2023 tel que présenté
- De valider le tarif des taxes communales pour l'année 2023

## 7. Préavis municipal 22-07 | Relatif à une demande de crédit de CHF 33'500.-- pour intégrer les relevés de la lisière forestière dans le plan d'affectation communal (PACom)

### Rapport de la commission ad-hoc

Lecture par Mme Léonore Melet rapporteuse.

Le rapport se trouve en annexe.

### Discussion

**Mme Daphné Perrin** demande si lors de ces relevés, le géomètre pourrait décréter des zones de forêt sur une propriété privée.

**Mme Monique Tschumi Syndique** répond que c'est le but de cette démarche. D'après le règlement, il faut dix mètres entre la lisière de forêt et l'habitation. Si un mauvais entretien de cette lisière a lieu, cela réduira la zone à bâtrir.

**M. Pierre-Alain Bournoud** demande si ça concerne uniquement les zones à bâtrir.

**Mme Monique Tschumi Syndique** répond positivement.

**M. Steve Dind** demande quel montant de réserve a été budgétisé, car le bureau de géomètre notifie que c'est difficile à budgérer.

**Mme Monique Tschumi Syndique** répond qu'un montant de 6'000.-- est prévu. Le géomètre avait soumis une fourchette de prix. La Municipalité a pris la fourchette supérieure afin de ne pas avoir de surprise. De plus, si ces relevés ont lieu au printemps cela demandera moins de temps.

**M. Marc Tauxe** demande qui a payé les relevés lors d'autres mises à l'enquête.

Il estime que ces relevés devraient être facturés lors de mise à l'enquête des propriétaires.

**Mme Monique Tschumi Syndique** explique que le sujet n'a pas été abordé, mais qu'il sera soumis au bureau d'urbanisme.

**M. Marc Tauxe** précise que c'est lui qui s'est abstenu dans la commission ad-hoc.

**M. Jean-Louis Bugnion** demande ce qui va se passer pour les anciennes constructions.

**M. Christian Roubaty Municipal** explique que les constructions existantes ne peuvent pas être déplacées. Il explique que lors d'une mise à l'enquête le propriétaire devait faire établir cette zone de forêt, avec les zones intégrées dans le PACom, si la forêt avance, ça sera le relevé qui fera foi et non plus la position des arbres.

**M. Robin Pittet** demande si une haie d'arbres qui aurait grandi sur une propriété pourrait devenir une zone forêt. A partir de combien de mètres carrés ou linéaires, la forêt est considérée comme telle.

**Mme Monique Tschumi Syndique** explique que décider si c'est une forêt ou pas s'avère très compliqué. Seul l'inspecteur forestier peut décider.

### Décision

Vu le préavis municipal 22-07 où le rapport de la commission ad-hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, le **Conseil communal vote (à main levée) et décide d'accepter par 19 voix pour, 1 voix contre et 5 absentions** :

- D'autoriser la Municipalité à mandater le bureau RWB Vaud SA pour intégrer le relevé de la lisière forestière dans le PACom.
- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 33'500.-- financé par un emprunt.
- D'amortir cet investissement sur une durée de 10 ans.

## 8. Communications de la Municipalité

### **Mme Christine Christen, Municipale**

**Mme Christine Christen Municipale** informe que les panneaux de la route des Agittes ont été changés.

Ils ont été simplifiés avec des fromages, un quart en vert pour l'autorisation de passer.

La Municipalité a été mandatée par la DGMR pour le faire et le contrôler.

A la hauteur de la table, il y a un premier panneau indicateur avant l'information officielle. Ce panneau est actuellement fermé car la route est fermée. C'est un panneau qui avise qu'il y aura une réglementation avec des horaires spécifiques. Ensuite, aux mêmes emplacements que les anciens panneaux se trouvent les nouveaux panneaux. Ils font 3m20 de hauteur.

Le chantier des améliorations foncières s'est bien déroulé. Il est presque terminé. Il reste quelques retouches et des petites choses à revoir au Ch. de la Praille. La couche de fond était très humide quand ils ont posé le gravier gras, ce qui a provoqué quelques petits nids-de-poule qui vont être dissipés.

Pour la déchetterie, la benne à papiers et cartons doit souvent être évacuée, cette benne est vite pleine et le carton est léger, ce qui représente beaucoup de trajets pour pas grand-chose et des frais importants.

Pour une presse à papier, il faut de l'électricité en 380W et faire des travaux d'aménagement. Une presse coûte entre 4'000.-- et 6'000.-- francs. Il y a une possibilité de location, mais l'entreprise Meca-Transports avec qui travaille la commune n'a pas ce genre de prestation. Mme Christine Christen doit regarder avec une autre société indépendante. Il y a aussi Transvoirie, mais ils veulent revoir le parc de la déchetterie en entier. Mme Christine Christen étudie aussi cette piste.

### **M. Christian Roubaty, Municipal**

**M. Christian Roubaty Municipal** explique que les travaux du Ch. du Bugnon ont eu plus d'impact sur la circulation que ce qui était prévu. C'est principalement suite à l'arrivée de Swisscom et de la Romande Energie qui se sont greffés sur les travaux. Initialement les travaux pour l'eau n'auraient dû prendre que le tiers de la route mais Swisscom et la Romande Energie devaient traverser toute la route. Ça a compliqué et rallongé la durée des travaux. Malgré ces inconvénients, la retombée positive est qu'une partie des fouilles et des travaux sera facturée à Swisscom et à la Romande Energie. Actuellement, il n'y a pas encore de décompte fait.

Les travaux sont terminés sauf la finition de la deuxième couche de l'enrobé bitumeux sur le chemin du Bugnon. Il faut attendre l'hiver pour qu'il se stabilise. Ensuite, il y aura une intervention pour cette dernière couche.

Pour les sources :

Après le contrôle des mesures de débit des sources, nos sources sont bien remontées. Elles ont presque atteint leurs débits normaux. L'hiver pourra se passer tranquillement.

Une séance a eu lieu avec les syndics, les municipaux des eaux et les fontainiers des communes d'Yvorne et de Corbeyrier. Une décision de principe, qui est de viser une union des réseaux d'eaux d'Yvorne et de Corbeyrier a été prise.

Le seul point pratique qui a été décidé, pour l'instant, est qu'une pré-étude financée par les deux communes soit entreprise pour les sources de la Joux et de Vers la Doey.

Une collaboration entre les deux fontainiers des communes d'Yvorne et de Corbeyrier va être mise en place. Ceci afin de faciliter un remplacement en cas de maladie ou de vacances. Aucun échange financier n'est prévu, simplement une journée de travail contre une journée de travail. Et des procédures en commun.

### **Mme Monique Tschumi, Syndique**

**Mme Monique Tschumi Syndique** explique que pour les risques de pénurie énergétique, la commune est très sollicitée. EMCC (état majeur cantonal de conduite) a édité deux décrets concernant l'électricité et le gaz. Dans un premier temps, il demande de sensibiliser la population aux économies d'énergie. La Municipalité a décidé de ne pas mettre de décos de Noël électriques, excepté l'étoile sur l'église et remercie la plupart des habitants qui ont suivi cette décision.

La Municipalité a également accepté une proposition de la Romande Energie de mettre en place le programme 83. C'est une extinction forcée entre 23h et 4h55. Ceci concerne la route de Laly, Vers-la-Crête, Vers la Doey, Trébuit, la Chapelle et le Bouillet.

La Municipalité doit élaborer un plan de continuité d'activité. C'est le bureau qui s'en occupe.

La commune de Corbeyrier est soumise aux mêmes directives que les grandes villes.

La Municipalité doit mettre en place un PRU (point de rencontre d'urgence) et garantir l'alimentation électrique de secours. Ce qui signifie l'achat d'une génératrice.

La Municipalité est en relation avec la préfecture à ce sujet.

**M. Robin Pittet** demande pourquoi acheter une génératrice, quel en est le besoin réel.

**Mme Monique Tschumi Syndique** répond que c'est surtout en rapport avec l'administration.

**M. Jean-Paul Henry Président** précise que la majeure partie de la population utiliserait un téléphone avec de l'électricité. S'il y avait vraiment un black-out, un PRU serait essentiel afin de pouvoir appeler les secours. La différence est de déterminer la puissance de la génératrice. Il comprend la logique de EMCC pour qu'en cas de besoin, on puisse appeler les secours.

**Mme Daphné Perrin** demande si cela a été présenté comme une obligation de se fournir en matériel.

**Mme Monique Tschumi Syndique** répond qu'il est notifié « Votre responsabilité se limite à mettre en place du mobilier et à garantir l'alimentation électrique de secours »

**M. Thierry Richard** explique que sur la dernière facture d'électricité, la Romande Energie a mis un descriptif de la provenance des sources d'énergie. Pour lui, le black-out ne devrait pas avoir lieu.

### **M. Guy Bochud, Municipal**

**M. Guy Bochud Municipal** explique que lors du dernier conseil, un appel avait été fait pour recruter des pompiers à Corbeyrier. Il remercie la population car cet appel a largement été entendu. 5 recrues se sont présentées. Cela correspond à une augmentation de 25% de l'effectif de Corbeyrier.

**M. Steve Dind** précise que les pompiers sont au complet.

**M. Guy Bochud Municipal** explique que 2 pompiers ne pourront pas être équipés car leurs équipements n'ont pas été budgétés au niveau de l'allocation des uniformes. La situation sera rediscutée en commission du feu en début d'année et au nouveau budget de l'année suivante.

**M. Daphné Perrin** demande si ces deux personnes seront mises en réserve.

**M. Guy Bochud Municipal** explique que ces personnes auront une formation. Elles seront momentanément rattachées au DAP de plaine. Elles viendront renforcer les pompiers de Corbeyrier au fur et à mesure qu'il y aura nécessité. Elles pourront participer aussi aux exercices avec Corbeyrier.

### **Mme Déborah Segui, Municipale**

**Mme Déborah Segui Municipale** explique que le Quart d'heure Vaudois est actuellement fermé.

Les travaux sont finis, la cuisine est presque terminée. Il y a eu quelques imprévus de livraison. Normalement, au mois de janvier tout devrait être arrivé. Les factures sont bloquées tant que tout le matériel n'est pas arrivé.

Il y a eu pour la facture finale des surprises au niveau sanitaire. La tuyauterie n'avait pas été changée depuis 40 ans. Les employés communaux ont fait eux-mêmes le carrelage.

Il y a environ 1 année, une entreprise d'électricité a été mandatée pour une mise en conformité des bâtiments communaux. Il y a eu énormément de doutes sur le travail fourni par cette entreprise. La Municipalité a demandé à Effitec SA de refaire des contrôles sur tous les bâtiments. Quelques points n'ont pas été faits correctement. Une autre entreprise sera mandatée pour refaire ces points. La facture de cette nouvelle entreprise sera déduite de la facture de la première entreprise.

**Mme Déborah Segui Municipale** annonce que pour raisons de santé, elle ne pourra pas finir son mandat comme Municipale, elle a donné sa démission pour le 31 décembre 2022.

Elle remercie ses collègues, les membres du conseil et tous les habitants qui lui ont accordé leur confiance.

**M. Jean-Paul Henry Président** espère que les projets apportés par Mme Déborah Segui auront un suivi et qu'une personne sera trouvée pour venir renforcer la Municipalité. Il demande si des démarches ont déjà été entreprises.

**Mme Monique Tschumi Syndique** explique qu'aucune démarche n'a été entreprise. Ils souhaitaient officialiser cette démission ce soir afin que les conseillers soient les premiers avertis.

**M. Jean-Paul Henry Président remercie la Municipalité pour ses communications.**

## 9. Divers et propositions individuelles

**M. Steve Dind** demande si les graffitis qui se trouvent dans le tunnel vont être enlevés.

**M. Guy Bochud Municipal** répond que la Municipalité ne va pas dépenser de l'argent pour les enlever. Ils vont donc rester.

**M. Jean-Louis Bugnion** demande s'il peut avoir une réponse pour sa question du dernier conseil concernant le pourcentage de personnes qui paient des impôts à Corbeyrier.

**Mme Monique Tschumi Syndique** répond que non. Ça fait partie du respect des données personnelles.

**M. Jean-Louis Bugnion** explique qu'il s'inquiète pour les finances de la commune. Au niveau fédéral la moyenne des habitants qui paient des impôts est de 40%.

**Mme Débora Segui Municipale** informe que 68% de la population du village est considérée comme aînés selon Pro Senectute.

**Mme Sandrine Chalet** demande si dans les directives pour les éventuelles coupures d'électricité, un délai a été donné. La population de manière générale panique très vite dès qu'on lui coupe ses habitudes de consommation et de confort. Peut-être qu'il faut donner quelques directives à la population en cas de coupure d'électricité.

**Mme Monique Tschumi Syndique** répond qu'aucune information n'a été donnée, ni sur le nombre d'heures de délestage ni quand elles auront lieu. Elle est sereine quant à l'implication de la préfecture ainsi qu'à l'entraide entre les citoyens de notre village. La Municipalité prend ce problème très au sérieux.

**M. Christian Roubaty Municipal** explique que pour les coupures de délestage des tranches sont planifiées. Ce sont des tranches de 4 heures suivies d'une journée complète d'électricité. Il y a des plans plus stricts qui sont prévus 4 heures de coupure suivies de 8 heures d'électricité. Ces plans ont été étudiés pour le réseau d'eau. Et le scénario non maîtrisé qui est le black-out si le réseau partait en vrille.

Pour les télécoms, les antennes ont 15 à 20 minutes d'autonomie. Après 20 minutes, il n'y a plus de téléphones portables et instantanément les téléphones fixes seront inutilisables car ils passent par les modems ADSL qui fonctionnent uniquement avec de l'électricité.

**M. Perrin Antoine** aimerait ajouter que depuis des années on nous pousse à utiliser davantage d'électricité.

**M. Thierry Richard** revient sur la presse à papier pour la déchetterie, il aimerait savoir s'il a été envisagé une benne avec un changement par le haut afin d'utiliser l'inertie naturelle.

**Mme Christine Christen Municipale** répond qu'on lui a proposé plusieurs alternatives mais pas celle-ci. Elle en prend note et va se renseigner.

**M. Jean-Paul Henry Président** rappelle que la commission de gestion de l'ancienne législature avait soulevé cette possibilité. Cela demandait d'enterrer une benne ou de mettre un quai de chargement. Il y a un avantage c'est la confidentialité. Ça sera à la Municipalité d'étudier cela.

**M. Jean-Louis Bugnion** explique que certains citoyens ne plient pas leurs cartons. Si tout le monde se donnait la peine de plier leurs cartons on gagnerait un peu de place.

**Mme Christine Christen Municipale** explique que toutes les semaines, les employés communaux passent entre une à deux heures pour trier afin d'enlever les plastiques et sagex de la benne à cartons. Donc même si l'achat d'une presse à papier est en discussion, il faudra que les citoyens respectent un maximum les directives.

**M. Claude Mottier** demande pourquoi le GFA ne pourrait pas pousser le papier au fond de la benne avec leur tracteur.

**Mme Christine Christen Municipale** répond qu'actuellement c'est ce qui est fait, mais que cela ne suffit pas.

**Mme Isabelle Bournoud** demande pourquoi il n'y a pas eu d'alarme SMS pour informer la population des 2 coupures d'eau du mois de novembre qui ont handicapé une partie du village.

**M. Christian Roubaty Municipal** répond que pour la première coupure d'eau, les personnes concernées ont été prévenues par courrier. Malheureusement, lorsqu'ils ont voulu couper la vanne, la vanne en question était défectueuse. Afin de la réparer cette vanne, ils ont dû couper, en urgence, la vanne d'en-dessus.

La seconde coupure d'eau n'était pas planifiée. C'était la conduite du bâtiment qui se trouve en face de la fouille, où sous la route tout avait été bétonné avec du béton armé.

Pour trouver la conduite, plusieurs sondages ont été faits mais sans succès. Ils ont dû casser le béton armé, la conduite est malheureusement venue avec. Envoyer un SMS pour dire que c'était coupé, cela n'aurait servi à rien.

Prochaines séances : le jeudi 23 mars 2023 à 19h45  
le vendredi 16 juin 2023

**M. Jean-Paul Henry Président souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année aux municipaux, aux conseillers et à leur famille.**

**M. Jean-Paul Henry Président** lève la séance à 21h40.

**Pour le Conseil Communal de Corbeyrier**

Jean-Paul Henry  
Présidence

Isabelle Bournoud  
Secrétariat